



REGLEMENT DU PARRAINAGE MA NOUVELLE ADRESSE

ORGANISATEUR

Cette opération spéciale est organisée par l'entreprise MA NOUVELLE ADRESSE, ci-après dénommée « l'Organisateur », dont le siège social est situé 154 Allée des Abeilles - 33127 ST JEAN D'ILLAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 828416669.

L'OPERATION

Parrainez un membre de votre entourage (ci-après également nommé "Filleul") auprès de MA NOUVELLE ADRESSE et obtenez 150 € ou 300 € en chèque dans un délai de 15 jours après la signature de l'acte authentique chez le notaire.

DURÉE DE L'OPÉRATION

L'Opération est mise en place à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement ou de faire cesser cette opération de Parrainage à tout moment et pour quelque raison que ce soit, sans pour autant porter préjudice aux droits du parrain pour le ou les parrainages en cours préalablement à la modification ou l'interruption de ladite opération, pour autant que les modifications ne résultent pas d'obligations légales.

MODALITÉS DE L'OPÉRATION

- 1) le parrainage est réservé aux personnes physiques majeures domiciliée en France Métropolitaine, capable juridiquement et n'agissant pas dans le cadre d'une activité professionnelle.
- 2) Pour participer à l'Opération, vous devez, remplir le formulaire avec : votre nom, votre adresse postale, votre adresse e-mail, votre numéro de téléphone, le nom de votre Filleul, son adresse postale, son adresse e-mail, son numéro de téléphone et l'adresse éventuelle du bien à vendre. Ce formulaire est disponible notre site : www.manouvelleadresse.net ou envoyé par mail sur simple demande.
- 3) Le filleul est une personne physique majeure domiciliée en France Métropolitaine, capable juridiquement. Le filleul ne doit pas être, au titre du projet immobilier objet du parrainage, déjà client de l'agence MA NOUVELLE ADRESSE (le terme client désignant une personne liée contractuellement par un mandat avec l'agence).

Le projet d'achat du filleul ou de mise en vente du bien appartenant au filleul doit être réel et qualifié.

Le Parrainage ne peut pas être rétroactif.



REGLEMENT DU PARRAINAGE MA NOUVELLE ADRESSE

4) A réception du formulaire, MA NOUVELLE ADRESSE envoie un accusé de réception au parrain afin de valider le parrainage et prend contact avec le filleul pour vérification de ses informations personnelles.

5) Il y a deux types de parrainage possibles.

Le premier concerne la recherche d'un bien à acheter en mandat de recherche exclusif avec l'agence MA NOUVELLE ADRESSE et dans ce cas, le Parrain recevra **150 €** en chèque.

Le second concerne la mise en vente d'un bien en mandat simple ou exclusif avec l'agence MA NOUVELLE ADRESSE et dans ce cas, le Parrain recevra **300 €** en chèque.

6) Les gains de **150 €** ou **300 €** en chèque seront versés directement au Parrain dans un délai de **15 JOURS** après la signature de l'acte authentique chez le notaire et encaissement effectif des honoraires.

La somme perçue par le parrain est assujettie à l'impôt sur les revenus de l'année de perception. C'est au parrain qu'il revient de la déclarer.

7) La participation du parrain à cette opération doit rester occasionnelle. Le nombre de parrainages est limité à 5 par an, l'année courant à compter de la date du premier parrainage ayant donné lieu à gratification.

8) Le parrain ne peut parrainer son conjoint, son concubin ou son partenaire (PACS). L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

9) Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, le parrain et le ou les filleuls disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations qui auront été transmises.

Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires à l'exécution de l'opération de Parrainage. Elles sont traitées à des fins de suivi de la relation clientèle, à des fins statistiques et de prospections commerciales, elles sont destinées exclusivement à l'agence MA NOUVELLE ADRESSE qui s'engage à ne transmettre aucune information à d'autres entreprises ou organismes.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès d'interrogation et de rectification à tout moment par courrier ou courrier électronique accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : MA NOUVELLE ADRESSE - 154 Allée des Abeilles – 33127 ST JEAN D'ILLAC ou par mail : contact@manouvelleadresse.net.